

Un portrait des défis à relever

Avocat et conseiller juridique depuis 2004, j'occupe depuis les cinq dernières années, le poste de conseiller en relations du travail pour la Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ). Principalement articulée autour de l'interprétation et de l'application des conventions collectives, ma fonction m'amène à agir à titre de négociateur. C'est d'ailleurs à ce titre que j'ai été porte-parole de la FSQ lors de la dernière négociation dans le secteur public.

Les principaux mandats

Mes responsabilités relatives à l'application, à l'interprétation ainsi qu'à la négociation de la convention collective ne sauraient se réaliser pleinement sans la précieuse collaboration des syndicats affiliés à la FSQ. Les principaux mandats de relations du travail de ces syndicats comprennent, notamment :

- Un rôle de coordination qui est assuré dans l'interprétation et l'application de la convention collective de la FSQ en procédant à une analyse jurisprudentielle des cas problématiques relevés par les conseillères et conseillers des syndicats locaux. Cet appui juridique et technique permet une analyse rigoureuse des dossiers afin de trouver une solution pour le règlement des litiges. Dans ce cadre, des avis juridiques sont produits ce qui, le cas échéant, nous amène à l'analyse des dossiers d'interprétation nécessitant une coordination ou qui requièrent une recherche juridique plus approfondie.
- Un rôle de conception de sessions de formation destinées aux comités d'interprétation et d'application de convention collective (CIACC) qui sont régulièrement organisés afin, notamment, de discuter et commenter la jurisprudence récente, les lois pertinentes, les problèmes de relations du travail ainsi que tout autre problème relativement au secteur de la santé et des services sociaux.
- Un rôle de représentation de la FSQ, en agissant en tant que porte-parole à la négociation nationale pour assurer la négociation des conditions de travail liées aux matières sectorielles, c'est-à-dire celles qui relèvent de la convention collective nationale. De plus, j'assure la représentation de la Fédération dans le cadre des comités paritaires institués par la convention collective. La convention collective actuelle a permis la création de huit comités paritaires pour l'étude de divers sujets qui ont été abordés lors de la dernière négociation. Les travaux en lien avec ces comités sont toujours en cours.

Une collaboration essentielle

Ces mandats sont accomplis en étroite collaboration avec les secteurs regroupant les divers services offerts par la CSQ, notamment en matière d'assurances, de retraite, de santé et de sécurité du travail et de droits parentaux, et ce afin que les syndicats locaux affiliés puissent assumer avec rigueur leurs responsabilités en matière de relations de travail.